

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

S M I C A

Immeuble Le Sériat
10 rue du Faubourg Lo Barri
12000 RODEZ

Séance : 10 septembre 2024

Numéro : 4

Objet : Décision modificative

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix septembre,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 3 septembre 2024, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.

8 membres présents, 6 membres représentés, 13 membres absents.

Membres présents : ARTUS Michel, BELIERES-AZEMAR Bernadette, BESSIERE Jean-Louis, CALVET Jean-Louis, FEYBESSE Colette, GALTIER Philippe, GRIMAL Jean-Louis, REYNES Jean-Michel

Membres représentés : ABADIE-ROQUES Valérie, BORIES André, CAYLA Florence, CONSTANS Anne-Marie, FERAL Marielle, SERIN Thierry

Membres absents : AYGALLENQ Roland, CALMELS Anne, DAVID Sébastien, DESCOTTE Gérard, GARDE Jacques, GRIMAL Pierre, MARTY Paul, MASBOU Jean-Pierre, PRESNE Christine, RECOULES Yannick, SOLIER Anne-Claire, TRANNOIS Eric, VIDAL Jean-François

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

Vu les articles R314-227 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 20240219_6 portant vote du BP 2024 du SMICA,

Vu la délibération 20240219_7 autorisant la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% du montant des dépenses réelles de la section concernée,

Monsieur le Président indique au Comité syndical qu'une décision modificative doit être adoptée afin de tenir compte d'éléments nouveaux qui n'étaient pas connus au moment du vote du BP. Monsieur le Président indique que ces propositions ont été portées à la connaissance du Trésorier qui n'a fait aucune observation.

Ces mouvements sont retracés dans le tableau ci-dessous.

12202 Code INSEE	SYNDICAT MIXTE (SMICA) Budget SMICA	DM n°1 2024
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical

Décision modificative n°1

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-8156 : Maintenance	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-817 : Etudes et recherches	0.00 €	47 831.20 €	0.00 €	0.00 €
D-8232 : Fêtes et cérémonies	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8261 : Frais d'affranchissement	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-8262 : Frais de télécommunications	0.00 €	5 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	61 831.20 €	0.00 €	0.00 €
D-8478 : Autres charges sociales diverses	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0.00 €	23 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85811 : Droits d'utilisation - Informatique en nuage	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-85818 : Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés	0.00 €	28 800.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	38 800.00 €	0.00 €	0.00 €
R-74718 : Participations Etat - Autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	99 431.20 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	99 431.20 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	123 431.20 €	0.00 €	123 431.20 €
INVESTISSEMENT				
D-2051-1010 : S.I.G.	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		138 431.20 €		123 431.20 €

Pour rappel, la section d'investissement a été votée en suréquilibre, ce qui n'oblige pas à apporter des crédits supplémentaires pour contrebalancer les dépenses.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à la décision modificative du BP 2024 du SMICA

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL